



Présents-es : Ariel WEIL, Pacôme RUPIN, Anne LEBRETON, Mireille MUDU, Guillaume VALAT, André ATTUIL, Anne MOREAU, Clara CHASSAGNOL, Sébastien LE MITOUARD, Yann THOMAS, Carlotta FREA MESNAGE, Vanina PIERI, Liliane GALET, Evelyne BARRA, Danièle LEDERMAN, Marie-Carole-Carole RASKEIRO, Pierre-Etienne BRAU, Isabelle ORHANT, Maxence HECQUARD, Philippe SORET, Patrizia DI FIORE et Vincent HERBET.

Excusés-ées :

Conséquences pour les habitants des Îles de l'incendie de Notre-Dame de Paris et chantier de reconstruction

Prise de parole du Maire du 4^e Ariel WEIL et séance de questions des habitants

Situation et enjeux

Le Maire Ariel Weil après avoir salué l'ensemble des participants transmet un message de sollicitude au Conseil de quartier Les Îles suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Il fait allusion à la séance parlementaire qui a lieu en ce moment sur le sujet ainsi qu'au courrier adressé par la Maire de Paris Anne HIDALGO au Premier Ministre Édouard PHILIPPE.

Il salue avant de poursuivre le calme dont les habitants des Îles ont fait preuve durant l'évacuation des habitations pour raison de sécurité ainsi que la solidarité et la résilience qu'ont montré certains en proposant une chambre pour passer la nuit aux personnes résidant rue du Cloître qui ont dû être évacuées.

Le Maire poursuit son propos en déclarant qu'une phase longue de sécurisation du chantier commence dont le Maître d'ouvrage sera le Ministère de la Culture et la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles). La police va sécuriser les lieux et la mairie du 4^e fera remonter les problèmes des habitants aux différentes parties prenantes concernées pour trouver des solutions au cas par cas.

Il annonce que la Ville de Paris a demandé un dispositif d'information actif afin de déterminer l'évolution dans le temps de l'accessibilité des différents axes de circulation de l'île de la Cité ainsi qu'un calendrier clair sur la période de chantier proprement dite lorsque celui-ci sera établi.

Ariel WEIL rappelle aux membres la loi d'exception qui est en train d'être débattue à l'Assemblée Nationale, les investissements financiers considérables qui vont être mobilisés ainsi que le recours à 4 architectes des Monuments historiques pour le futur chantier.

Une fois le cadre de son intervention dressé, le Maire détaille la liste des avancées qu'il a obtenues auprès des autorités gérant le futur chantier :

- L'établissement d'un passage au niveau de l'Hôtel Dieu
- Des fenêtres seront disposées, dans une seconde phase du chantier, sur les palissades afin qu'il soit transparent pour les habitants et les passants
- Les barrières disposées rue du Cloître Notre-Dame seront reculées à 4 m du bâti afin de réduire l'emprise du chantier.
- Demande faite auprès des autorités pour que les habitants puissent faire sortir leurs voitures du parking souterrain du 16, rue du Cloître Notre Dame.
- Demande faite pour que les habitants aient la possibilité d'appeler l'ARS (Agence Régionale de Santé) afin qu'il puisse réaliser un diagnostic quant à la présence de plomb dans les habitations suite à l'incendie. Une réunion publique sur le sujet a été programmée le 13 mai à la Mairie du 4^e.

- Un amendement de la Ville de Paris a été formulé dans le cadre de la préparation de la future loi d'exception afin que les habitants puissent être informés et concertés sur les différentes modalités du chantier à venir.

Ariel WEIL précise enfin qu'une demande d'exonération pour les commerçants et également d'accompagnement par les banques ont été faites dans la lettre d'Anne HIDALGO au Premier Ministre.

Il précise en outre que le square Jean XXIII sera entièrement fermé durant toute la période du chantier.

Pour résumer, le Maire du 4^e termine son propos en mettant l'accent sur le fait que le chantier ne doit pas se faire au détriment de la vie et de la circulation sur l'île.

Questions des habitants au Maire du 4e

Liliane GALET déclare qu'il y a 90 box dans le parking du 16, rue du Cloître Notre-Dame et qu'une solution pour faire sortir les voitures doit être trouvée dans les plus brefs délais.

Le Maire lui répond qu'il comprend son exaspération mais qu'il n'est pas comptable de la situation problématique suite à l'incendie, qu'il déploie au contraire son énergie d'élus afin de faire remonter les différentes problématiques communiquées par les habitants et commerçants dans le but de peser auprès des donneurs d'ordre sur le sujet à savoir principalement l'État et ses services. Sur ce point, la Mairie du 4^e a obtenu l'organisation d'une réunion publique au cours de laquelle seront présents la Préfecture, la DRAC, le Ministère de la Culture et l'ARS afin que les habitants du 4^e puisse être en lien directement avec ces acteurs.

Néanmoins pour répondre à la question de Madame GALET, Ariel WEIL précise que la Mairie souhaite obtenir de l'État :

- Que l'ensemble des voitures du parking soit relogé
- Que les propriétaires des places soient dédommagés

Guillaume VALAT rebondit sur le sujet évoqué et précise que la police fait preuve de bienveillance et que possibilité est laissée aux propriétaires de voitures de faire sortir leur véhicule.

Maxence HECQUARD soumet l'idée de pouvoir accéder au parking par la rue d'Arcole en laissant uniquement le passage sur une voie et ainsi ne pas la condamner de manière définitive. Ariel WEIL précise qu'on lui a répondu que cette rue resterait uniquement réservée pour la circulation liée au chantier ainsi qu'aux pompiers.

Maxence HECQUARD en prend acte et fait part d'une autre requête : que les places de parking derrière le square Jean XXIII actuellement occupées par les voitures de police soient réservées aux riverains.

Pierre-Etienne BRAU propose à son tour de pouvoir garer les voitures du parking du 16, rue du Cloître Notre-Dame sur les quais bas de la Seine coté Rive Gauche.

Le Maire précise qu'il a demandé à ce que les livraisons pour le chantier soient effectuées par voie fluviale mais que l'aléa d'un risque de crue lui a été opposé par les Services techniques.

Un membre demande ce qu'il adviendra de l'accès à l'île Saint-Louis par le pont de l'archevêché (rive gauche). Maxence HECQUARD fait part de son mécontentement et précise que de nombreux magasins fréquentés par les habitants de l'île sont situés rive gauche dans le 5^e arrondissement. Sébastien LE MITOUARD va dans le même sens que Maxence HECQUARD et déclare que ne pas pouvoir circuler pont de l'Archevêché n'est tout simplement pas envisageable.

Ariel WEIL précise ici que la circulation piétonne notamment pour faire le tour de l'île sera assurée à partir d'un certain moment.

Florence MATHIEU évoque à nouveau ici la tenue de la réunion publique le 13 mai.

Un membre du Conseil évoque la pollution au plomb dont les médias se sont fait écho en mettant notamment en avant le risque pour la santé des enfants et demande des informations au Maire à ce sujet. Le Maire cite alors les recommandations de l'ARS qui précise que le parvis de Notre-Dame (inaccessible au public) comportant de forts niveaux de plomb, il est recommandé de nettoyer l'intérieur des logements par précaution. Il précise à nouveau la demande faite par la Mairie à savoir que l'ARS aide et conseille concrètement les habitants pour réaliser cette tâche. Il précise qu'il n'a pas encore de retour de l'ARS quant à cette demande.

Guillaume VALAT pose la question du filtrage des personnes pouvant se rendre sur l'île effectué par la police notamment pour les personnels de maison. Ariel WEIL lui répond que des documents ont été réalisés en urgence pour faire office de laissez-passer. En effet, même les agents de la propreté de la Ville n'ont pas pu dans un premier temps y accéder. Des documents nominatifs pour les habitants et un certain nombre d'autre pour les personnels de maison ainsi que des invités sont en cours de préparation.

Florence MATHIEU précise que la phase de sécurisation du chantier va durer entre de 4 à 5 mois. Ariel WEIL lui répond que cette période comprendra également des sous-phases modifiant les modalités d'accès à la zone du chantier.

Un membre du Conseil émet l'hypothèse d'un incendie sur l'île pour pointer la difficulté de circulation en cas de situation d'urgence.

Un autre membre parle de l'hypothèse d'un simple déménagement. Le Maire aimerait la constitution d'une sorte de FAQ pour évoquer toutes les hypothèses concernant la vie quotidienne des habitants de l'île. Guillaume VALAT rebondit sur l'idée et souhaite la création d'une rubrique Notre Dame-Dame de Paris sur le site de la Mairie du 4^e. À ce sujet, Ariel WEIL compte sur le Conseil de quartier afin de faire remonter les préoccupations des habitants.

Prise de parole de Pacôme RUPIN, député de la 7^e circonscription de Paris

Le député Pacôme RUPIN affirme son intention de traiter tous les sujets relatifs aux conséquences de l'incendie Notre-Dame qui concernent les habitants de l'île.

Il témoigne de l'engagement du Gouvernement à concentrer les efforts des différentes Administrations pour atteindre cet objectif.

Il souhaite lui aussi que le chantier soit exemplaire en termes de transparence et de visibilité quant au calendrier, que les riverains et les commerçants soient « en phase » avec ce chantier qui va durer longtemps.

Pacôme RUPIN rappelle qu'il est présent dans les débats parlementaires et déclare qu'il souhaite mettre en relief la visibilité des habitants et des commerçants en promouvant l'idée d'un comité consultatif représentant qui se réunirait de manière régulière.

Pacôme RUPIN précise que la loi d'exception encadrant la reconstruction de Notre-Dame comportera 9 articles et qu'il a émis des réserves sous forme d'amendements notamment concernant la préservation de l'environnement, la santé des habitants et des hommes du chantier concernant la pollution au plomb.

Il a demandé ainsi des indemnités pour les commerçants suite à l'impact de l'incendie sur leurs activités – baisse de fréquentation - et concernant également des frais supplémentaires occasionnés, et la sécurisation des dons pour la reconstruction de Notre-Dame (le « surplus » pourrait-il servir à la restauration d'autres monuments).

Maxence HECQUARD se demande si les conclusions du rapport PERRAULT BELAVAL qui porte sur une vision d'ensemble de l'île - et non seulement sur Notre-Dame - seront utilisées pour la reconstruction de la cathédrale.

Florence MATHIEU demande ce qu'il advient dans ce contexte du projet de l'Hôtel Dieu. Pacôme RUPIN déclare qu'il n'est pas favorable à un trop grand élargissement et met en avant une vision plus transversale de l'île de la Cité en intégrant dans la réflexion justement le chantier de l'APHP, le déménagement du Tribunal ainsi que la Sainte-Chapelle. Pour résumer, il se montre favorable à un projet global à l'échelle de l'île pourvu d'une vraie vision d'ensemble.

Guillaume VALAT évoque les répercussions de l'incendie sur la valeur des biens immobiliers des habitants. Pacôme RUPIN reconnaît qu'un système de compensation dans ce domaine n'est pas forcément dans les habitudes de l'État mais qu'à titre personnel il est favorable à l'établissement d'un tel système pour les habitants et les commerçants.

Florence MATHIEU soumet à Pacôme RUPIN l'idée de remplacer dans les articles de loi le terme « commerçants » par celui d'entreprises, ce qu'il accepte volontiers.

Un membre revient sur l'extension du périmètre du chantier et se montre défavorable quant aux préconisations du rapport PERRAULT BELAVAL. Ariel WEIL déclare en effet que les conclusions de ce document sont loin d'être consensuelles. Le député Pacôme RUPIN précise ici que le chantier de reconstruction de Notre-Dame est l'occasion de rediscuter de tous les sujets afin d'aboutir à un projet unanime.

Ariel WEIL conclut ici en déclarant qu'il militera pour que l'extension du périmètre ne soit pas l'occasion d'autres chantiers pénalisant encore d'avantage les habitants mais concernera des aménagements qui leur sont au contraire favorables (toilettes notamment...).

Ariel Weil et Pacôme Rupin quittent la séance du Conseil de quartier.

Réponse aux questions par Anne Lebreton

Signalement

Suite aux remontées des membres du Conseil de quartier sur la dangerosité des pieds d'arbres du quai de Béthune, la Mairie du 4^e annonce que la prise en compte de ce problème est programmée sur l'année 2019 ; les crédits 2018 étant épuisés.

Le manque de signalétique entre la rue de Bretonvilliers et le pont de Sully a été transmis aux services.

Projet du centre hospitalier de l'Hôtel-Dieu

Concernant l'impact de l'incendie Notre-Dame sur le projet de réaménagement de l'Hôtel-Dieu, la Mairie propose au Conseil de quartier de faire un point complet et général sur l'ensemble du projet (partie hospitalière et partie commerciale) au conseil de septembre 2019.

Droit de terrasse rue des Deux Ponts

Concernant le vendeur de fruits & légumes situé rue des Deux Ponts, une autorisation, qui permet le passage réglementaire des piétons lui a été délivrée pour la vente de smoothies.

Nuisances sonores

Concernant les nuisances sonores provenant de l'activité des bateaux, la Mairie du 4^e a transmis le signalement à la Préfecture et a demandé un état des lieux au commissariat du 4^e.

À l'issue de l'enquête réalisée, il a été constaté que l'ensemble des péniches basées au port de l'Arsenal ne sont pas sonorisées et que lorsqu'elles naviguent, elles ne sonorisent pas non plus leur pont afin de ne pas gêner les riverains du fleuve.

Les nuisances constatées par le Conseil de quartier concernent des sociétés basées hors 4^e. Le commissariat doit alors découvrir de quels bateaux émanent les nuisances afin de remonter à l'exploitant et de découvrir son port d'attache (c'est alors au commissariat territorialement compétent d'agir).

À ce sujet, Maxence HECQUARD évoque le courrier de Madame RIMSKI faisant référence à une charte sur les nuisances sonores sur les quais. En effet, le bruit viendrait d'avantage des terrasses que de l'activité des péniches.

Sur les problèmes des nuisances sonores, un membre évoque les activités bruyantes sur le parvis Notre-Dame (cracheurs de feu, musiciens...) jamais sanctionnées à tort selon lui. Patrizia DI FIORE lui répond que les policiers veillent surtout à l'application de Vigipirate et évoque ainsi une hiérarchie dans les préoccupations, ce qui est bien normal selon elle.

Problème d'insécurité square Jean XXIII

Suite à l'incendie ayant touché Notre-Dame le lundi 15 avril dernier, le square Jean XXIII sera fermé au public pour une durée d'au moins 5 ans.

Trilib'

Une réunion d'information en présence des services sera proposée prochainement aux 4 Conseils de quartier (en juin ou en septembre).

La majorité du Conseil rappelle ici son opposition au projet.

Projet « + de nature en ville »

La Mairie précise à nouveau que le projet « + de nature en ville » est un projet tout Paris voté en 2016 et décliné sur le Perré du quai d'Anjou pour le 4^e arrondissement.

Le projet consiste en l'aménagement de prairies vivaces au niveau des pieds d'arbres et d'équipements pour la faune.

Ravalement de façade et échafaudages quai d'Orléans

Concernant la permanence des échafaudages au n°8 quai d'Orléans, il a été établi que les travaux afférant ont dû être interrompus pour des raisons techniques et que le chantier reprendra à partir du lundi 6 mai et se terminera fin juin 2019.

Les échafaudages seront retirés dès la fin du chantier.

Florence MATHIEU évoque en dernier le projet de toilettes sous le pont Louis Philippe soutenu par le Conseil dans son ensemble.

Prochaines réunions 2019

Mardi 4 juin, de 19h à 21h, en salle **Voyelles** au 1^{er} étage de la Mairie du 4^e